

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

BULLETIN D'INSCRIPTION ANNÉE 2026-2027

Pour être pris en compte, ce bulletin d'inscription, et le règlement intérieur paraphé et signé, doivent être retournés par courrier ou par courriel à l'école de musique intercommunale **au plus tard le 30 juin 2026** et toutes les informations doivent être inscrites de manière lisible.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation de l'école de musique et la comptabilité. Le destinataire des données est la Communauté de communes et le Trésor Public.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie (accueil@ccplc.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Élève

Nom et prénom :

Date de naissance : Âge : ans

Adresse :

Tél. : Courriel :

Représentant légal

(Obligatoire pour les élèves mineurs)

Nom et prénom : Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Autorisation de droit à l'image et ou d'enregistrement de la voix

Je, soussigné(e), (Nom et prénom)

Demeurant à l'adresse

☐ Autorise ☐ N'autorise pas, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, située à Les Sources de la Vendée - La Tardière 85120 Terval de procéder à l'enregistrement et à la fixation sur support photographique, audio ou vidéo de mon image ou de ma voix. Pour les élèves mineurs : de l'image et ou de la

voix de de mon enfant (nom et prénom):

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie peut exposer, publier, présenter et reproduire ces enregistrements et ces photographies sur ses supports de communication (site internet, bulletin intercommunal, réseaux sociaux...), à les utiliser pour la communication auprès des médias et pour la publication sur des supports informatiques.

Paiement :

☐	Par prélèvement
☐	Autre

et

☐	Annuel (en une seule fois)
☐	Mensuel (en 10 fois)

Faites-vous partie d'une **formation instrumentale ou vocale associative** du Pays de La Châtaigneraie ?

☐ NON

☐ OUI

Si oui laquelle :

ETAPE 1 : choix du groupe d'éveil ou de formation musicale (cocher)**Eveil musical (cocher)**

☐	Enfants de 5 et 6 ans	Mercredi 10h - 10h45
--------------------------	-----------------------	----------------------

Formation musicale (cocher)

☐	Initiation enfants 8-11 ans	Mercredi 9h30-10h30
☐	Initiation enfants 8-11 ans	Mercredi 10h-11h
☐	Initiation enfants 8-11 ans	Samedi 10h30-11h30
☐	Perfectionnement enfants 6-11 ans	Mercredi 13h30-14h30
☐	Confirmation 3ème et 4ème année	Mercredi 17h-18h
☐	Initiation jeunes 12-17 ans	Lundi 17h30-18h30
☐	Perfectionnement jeunes 12-17 ans	Mercredi 14h-15h
☐	Initiation, adultes +18 ans	Mardi 15h-16h
☐	Initiation, adultes +18 ans	Mardi 16h-17h
☐	Perfectionnement, adultes +18 ans	Mardi 19h-20h

ETAPE 2 : choix du groupe de pratique collective (cocher)

☐	Ensemble musique traditionnelle	Élèves en deuxième année ou plus de formation instrumentale	Le jeudi de 18h30 à 19h30
☐	Ensemble violon	Élèves en formation instrumentale violon	Le jeudi de 18h30 à 19h30
☐	Groupe musique actuelle	Élèves en deuxième année ou plus de formation instrumentale	Le lundi de 18h30 à 19h30
☐	Groupe musique actuelle	Élèves en deuxième année ou plus de formation instrumentale	Le mercredi de 18h à 19h
☐	Orchestre 1 ^{er} cycle	Élèves en deuxième année ou plus de formation instrumentale	Le mardi de 17h30 à 18h30
☐	Ensemble chant enfants	Enfants de 7 à 10 ans en formation chant	Le mercredi de 17h à 18h
☐	Ensemble chant adultes	Jeunes et adultes en formation chant	Le vendredi de 17h30 à 18h30

ETAPE 3 : choix d'instrument (cocher) (les horaires de cours seront fixés par les professeurs)

☐	Accordéon diatonique	☐	Ukulélé	☐	Flûte traversière
☐	Piano	☐	Guitare électrique	☐	Violon
☐	Percussions/Batterie	☐	Guitare classique	☐	Saxophone
☐	Chant	☐	Basse		

Je, soussigné(e), (Nom et prénom) avoir pris connaissance du règlement, joint à ce bulletin, de l'accepter, et de remettre un exemplaire signé à l'école intercommunale de musique avec ce bulletin d'inscription.

Date et Signature (Signature du représentant légal obligatoire pour les élèves mineurs)